

Le Règlement modifiant le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Complément – annexes et protocoles

Avril 2014

Contenu de la trousse de premiers soins (annexe I)

Quelques précisions apportées :

- Plusieurs paires de gants jetables (au lieu de « au moins une paire »)
- Un rouleau de diachylon hypoallergène (au lieu de « du diachylon ») (25 mm sur 9 m)
- Usage des tampons alcoolisés maintenant précisé : pour désinfecter les instruments

Contenu de la trousse de premiers soins (annexe I)

Quelques précisions apportées (suite) :

- Au moins un thermomètre électronique avec embouts jetables pour prendre la température axillaire (au lieu de « un thermomètre rectal et un thermomètre buccal »)
- Des épingles de sécurité (pour faire tenir les bandages)
- Des sacs de plastique qui ferment pour recueillir les objets contaminés

Protocole pour l'administration d'acétaminophène en cas de fièvre (annexe II)

Sur les responsabilités du parent :

- Exigence de signature du parent pour l'administration, suivant le protocole, sans autorisation préalable d'un professionnel de la santé (article 121 du RSGEE)
- Déclaration à faire de toute allergie médicamenteuse connue au produit, qui ne permettrait pas alors l'administration de l'acétaminophène
- Initiales du parent à apposer à côté du poids en kilogrammes de l'enfant

Protocole pour l'administration d'acétaminophène en cas de fièvre (annexe II)

Sur les propriétés du produit et les règles de base à respecter :

- Le recours à l'acétaminophène administré suivant le protocole ne concerne que les situations de fièvre (inscrit dès le titre et dans les règles de base)
- Ne jamais administrer à un enfant de moins de 3 mois (au lieu de « de moins de 2 mois ») sans consultation médicale
- Ne jamais administrer sans prise de la température
- N'administrer qu'un produit contenant uniquement de l'acétaminophène
- Une seule concentration d'acétaminophène liquide à conserver, concentration choisie selon l'âge des enfants reçus
- Interdiction d'utiliser des formulations pour adultes

Protocole pour l'administration d'acétaminophène en cas de fièvre (annexe II)

Sur la fièvre et sur la prise de température :

- Valeurs, en degrés Celsius, à partir desquelles considérer que l'enfant fait de la fièvre, selon la voie utilisée pour la prise de la température (orale, rectale, tympanique ou axillaire) : mise à jour selon l'information médicale disponible
- Utiliser un gel lubrifiant à base d'eau ou de gelée de pétrole provenant d'un sachet à dose unique sur l'embout de plastique jetable avant la prise de température rectale (considérée la plus fiable pour les enfants de moins de 2 ans)
- Ne pas utiliser de thermomètre en verre et au mercure ni de bandelettes thermosensibles et privilégier le thermomètre électronique

Protocole pour l'administration d'acétaminophène en cas de fièvre (annexe II)

Sur la détermination de la dose d'acétaminophène et son administration :

- Pas toujours nécessaire de donner un médicament pour faire baisser la fièvre à un enfant qui n'a pas d'autres symptômes
- Vérifier le poids de l'enfant au dossier (valider auprès du parent en cas de doute) pour déterminer la posologie exacte à administrer
- Tableau fourni des doses à administrer en fonction des poids et des concentrations des produits à base d'acétaminophène
- Mesurer avec précision (en millilitres) l'acétaminophène liquide
- Administrer sans dépasser la dose

Protocole pour l'administration d'acétaminophène en cas de fièvre (annexe II)

Erreurs d'administration de doses :

- Communiquer immédiatement avec le Centre antipoison du Québec et suivre ses directives en cas d'administration d'une dose trop élevée d'acétaminophène
- Aviser le parent de l'enfant

Mise en garde concernant l'ibuprofène :

- Le protocole porte sur l'application de l'acétaminophène et l'ibuprofène ne peut le remplacer
- Vérifier auprès du parent si un produit administré à un enfant avant son arrivée au service de garde contenait de l'acétaminophène

Protocole pour l'administration d'acétaminophène en cas de fièvre (annexe II)

Formulaire d'autorisation pour l'administration
d'acétaminophène :

- Exigence de signature du parent pour l'application du protocole
- Le parent doit apposer ses initiales pour confirmer le poids de l'enfant en kilogrammes, à la signature et tous les 3 mois par la suite, minimalement

Sur les responsabilités du parent :

- Exigence de signature du parent pour application, suivant le protocole, sans autorisation préalable d'un professionnel de la santé (article 121.6 du RSGEE)

Protocole pour l'application d'insectifuge (annexe II)

Sur les propriétés du produit et les règles à respecter :

- Ne pas confondre insectifuge et insecticide (pour l'élimination des insectes)
- Appliquer un produit contenant uniquement un insectifuge (pas de « 2 dans 1 », à la fois insectifuge et crème solaire)
- Ne pas appliquer sur le visage
- Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau en cas de contact avec les yeux
- Ne pas appliquer à un enfant de moins de 6 mois (au lieu de « de moins de 2 ans »)

Protocole pour l'application d'insectifuge (annexe II)

Sur les propriétés du produit et les règles à respecter (suite) :

- Test :
 - faire un test avant la période d'apparition des moustiques
 - prévenir le parent qu'un test est effectué
 - consigner le résultat au dossier

Protocole pour l'application d'insectifuge (annexe II)

Sur les propriétés du produit et les règles à respecter (suite) :

- Ne pas réutiliser l'insectifuge si l'enfant réagit, à moins d'une recommandation écrite d'un médecin
- Appliquer l'insectifuge dans des endroits bien aérés, loin des aliments
- Appliquer d'abord sur sa main et ensuite sur l'enfant un insectifuge en vaporisateur
- Demander à l'enfant de ne pas toucher avec ses mains les parties de son corps ou ses vêtements, de ne pas les mâchouiller et de ne pas porter ses mains à ses yeux ou à sa bouche après l'application d'un insectifuge

Protocole pour l'application d'insectifuge (annexe II)

Sur les propriétés du produit et les règles à respecter (suite) :

- En rentrant ou lorsque la protection n'est plus nécessaire :
 - laver la peau traitée à l'eau et au savon, particulièrement pour des applications répétées d'insectifuge dans une journée ou pour des journées consécutives
 - transmettre au parent cette recommandation